



Pv alcoolémie avec erreurs

Par **Diablotine**, le **14/09/2018** à **12:26**

Bonjour,

Je réceptionne hier une contravention datée du septembre pour alcoolémie; jusque là rien d'anormal

Sauf que la date mentionnée est le 27 juillet 3h45 sur une route départementale qui n'est pas du tout celle où j'étais contrôlée en date du 2 septembre....

Donc erreur et sur la date et sur le lieu.

Comment contester cette infraction sachant que j'ai signé la constatation sur l'espèce de téléphone mais sans voir car je n'avais pas mes lunettes de lecture.

Si quelqu'un a une idée..... Il doit bien y avoir trace dans les interventions si oui ou non il y avait un contrôle à l'endroit mentionné ce jour-là

Merci de votre aide

Par **Visiteur**, le **14/09/2018** à **13:50**

Bonjour

Ceci pourra vous être utile

<https://www.legavox.fr/blog/maitre-vanessa-fitoussi/contestez-role-lieu-infraction-20498.htm>

Par **Diablotine**, le **16/09/2018** à **21:58**

Bonsoir;

Personne d'autre pour un conseil ?

Je suis vraiment malchanceuse sur ce coup-là : contrôle inopiné et en plus une contravention bizarre. Le bug informatique de l'année.....

Par **Maitre SEBAN**, le **17/09/2018** à **09:52**

Bonjour,

Il s'agit très probablement d'une erreur matérielle sur l'avis de contravention.
Ce qui fait foi c'est le procès-verbal qui figure au dossier pénal.
Pour y avoir accès, vous n'avez d'autres choix que de contester l'avis de contravention.

Cdt,

Me SEBAN, Avocat à la Cour

<http://www.maitreseban.fr>
[avocat permis de conduire](#)

Par **Diablotine**, le **18/09/2018** à **16:24**

Merci Maître pour votre réponse ;

Concrètement je fais quoi ?

J assume ma bêtise mais j'ai l'angoisse qu'une autre contravention avec les bonnes infos n'arrive après coup (que de fait je ne pourrais contester)

Si je suis convoquée au tribunal est-ce que je risque une suspension du permis ?